Jumelage Pordic Hayle

Voyage à HAYLE : départ autocar à **21H** de Pordic le **mercredi 1er Juin**
Retour en autocar à Pordic le **dimanche 5 juin 2011** vers **17H**

Merci de retourner ce formulaire d'inscription dès que possible à :
Mme Blandine GUILLAUME 54 rue de la Toise, 22590 PORDIC

Inscriptions jusqu'au **15 mai 2011** *la limite des 48 places disponibles.*

Nombre de participants au voyage dans la famille : |__| *personnes*

Nom **Prénom** **Sexe (M/F)** **Date naissance**

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Adresse postale : . . . . . .

Adresse E-mail : . . . . . .

Téléphone : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Domicile _____ *Horaire d'appel*

|_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Portable _____ *Horaire d'appel*

Renseignements nécessaires pour le choix des familles d'accueil :

Notez également si vous voudriez être hébergé avec un ou une amie, ou si vos enfants (lesquels) préféreraient l'accueil dans une autre famille

Niveau d'anglais :☐ Bon (Peut converser) ☐ Moyen(Peut faire des phrases simples) ☐ Quelques mots ou pas du tout

Fumeur ☐ Oui ☐ Non , **Allergies** (Préciser) : . . . . . .

Autres observations (mobilité, régime alimentaire, vœu d'hébergement avec quelqu'un d'autre, etc …) : . . . . . .

Le montant total du voyage sera de **215 € par personne adulte**, [**160** € pour des enfants de **moins de 12 ans**] , Si elle n'a pas déjà été réglée, la cotisation annuelle obligatoire au Comité de Jumelage, d'un montant de 10 € par famille, est payable à l'inscription en sus du prix du voyage.
Le montant de l'acompte à l'inscription est de 60 € / personne, hors cotisation.

Règlement : merci de joindre **2 chèques** établis à l'ordre du « ***Comité de Jumelage Pordic-Hayle*** » :

	Montant (€)	**Numéro**	**Banque**
1 chèque pour l'acompte 60 € (+ cotisation 10 €)			
Solde (chèque encaissé 1 mois avant le départ)			

* * * * * * *

Formalités pour le voyage

Pensez à vous munir d'une **pièce d'identité non périmée au 5 juin 2011** (passeport ou carte d'identité) et **d'une Carte Européenne de Santé** délivrée par la Sécurité Sociale : demande possible par téléphone (avec votre numéro de Sécurité Sociale) à la CPAM au 0820 904 79 – **délai d'obtention un mois environ !**

Une **photocopie** des recto et verso de la carte d'identité en cours de validité (ou des pages « identité » et « validité » du passeport) par personne est nécessaire pour le dossier **(à joindre à cette fiche)**. Les mineurs non accompagnés de leurs parents, doivent disposer d'une autorisation de sortie du territoire délivrée par la Mairie du domicile**. C'est impératif,** sinon l'enfant sera bloqué à la douane à Roscoff !.

Attention le voyage est limité à 48 places, mais une liste d'attente sera constituée.

* * * * * * *

Pensons à l'accueil de nos amis de HAYLE du jeudi soir 26 août au mardi matin 30 août 2011

Voudriez-vous accueillir et héberger en retour des personnes venues de Hayle (dernier week-end d'août) ?
Si oui, pourriez-vous accueillir (cocher la ou les cases possibles).
☐ une personne seule ; ☐ un couple ; ☐ + 1 enfant ?
ou bien ☐ 2 personnes seules ; ☐ 1 couple et 1 personne seule ; ☐ 2 couples

Edité le 20 février 2011